

L'importance d'un bon climat de travail et comment y contribuer

Tous doivent tirer à la même corde

La 5e révision de l'AI avait pour objectif d'éviter l'invalidité grâce à la détection précoce. Cette fois, il s'agit d'aider des personnes déjà mises à l'invalidité à retrouver une occupation active. Dans le cadre d'une entrevue, Doris Bianchi et Roland Müller expliquent les mesures que prennent les employeurs et quelle doit être la contribution des salariés à ce projet.

Les temps sont durs pour les salariés. On leur demande d'être flexibles et de ne pas tomber malades. De plus, il devient toujours plus difficile de prévoir les choses à l'avance dans un monde qui tourne de plus en plus vite. Depuis quelques années, on a aussi le sentiment que la sécurité de l'emploi n'existe plus et dans ces conditions, il n'est pas simple de planifier les horaires et les volumes de travail. Ces évolutions conjuguées à d'autres phénomènes, par exemple l'atteignabilité permanente grâce à la communication mobile, sont des sources de stress. Doris Bianchi, adjointe au premier secrétaire de l'Union syndicale suisse USS confirme: «Tous ces facteurs jouent un rôle important dans les cas de personnes qui sont à l'AI à cause de troubles psychiques.»

La prévention commence par les conditions de travail

Roland Müller, membre de la direction de l'Union patronale suisse, reconnaît lui aussi que les exigences ont changé dans le monde du travail et il souligne en même temps «la responsabilité qui incombe à l'employeur de prendre un rôle actif dans la prévention et la conception de la place de travail afin de ménager le travailleur dans la mesure du possible.» Doris Bianchi et Roland Müller s'entendent pour dire que les conditions de travail sont déterminantes pour éviter la maladie ou l'invalidité des collaborateurs. Et tous font référence

deux aux troubles psychiques dans ce contexte et non aux handicaps physiques.

Briser les tabous pour réussir la réadaptation

C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'un retour à la vie active affirme Bianchi: «Les plus grands défis de la révision 6a de l'AI résident dans la réintégration de personnes souffrant de troubles psychiques.» Et elle explique pourquoi c'est si difficile pour les personnes saines aussi bien que pour les malades: «Les maladies psychiques ont été déclarées tabou.»

Afin que l'intégration puisse réussir, les employeurs doivent avoir le courage d'engager d'anciens bénéficiaires d'une

rente AI. Mais leur engagement ne doit pas s'arrêter là. «Ils doivent ensuite créer un environnement approprié», poursuit Müller. Et commencer par informer les collaborateurs. Car ceux-ci doivent être au courant de la situation de la personne concernée pour éviter les malentendus ou les jalousies.

Peu de confiance dans la 6e révision de l'AI

Ni Doris Bianchi ni Roland Müller ne croient vraiment à la réussite de la 6e révision de l'AI. D'une part parce qu'elle projette la suppression de 12 500 rentes pondérées. «La tâche est herculéenne et il faudra que tout le monde tire à la même corde sans essayer de refiler le mistigri aux autres», lâche Müller. Pour Bianchi, l'environnement économique actuel pose aussi de grands problèmes. Car «la révision vient à un moment où le marché du travail est de toute façon soumis à de fortes pressions.»

Les interlocuteurs espèrent aussi à l'unisson que le Parlement nouvellement élu saura faire preuve de modération lors de l'élaboration de la révision 6b de l'AI. Les organisations syndicales par exemple s'opposent catégoriquement à toute réduction des rentes, tandis que dans le camp patronal, on espère que le système des rentes progressives augmentera la motivation à travailler. La dernière phrase est prononcée par Müller, mais elle pourrait sans doute aussi venir de la bouche de Bianchi: «J'attends du Parlement que l'on y discute à fond cette deuxième partie de la réforme de l'AI». ■

Gregor Gubser

Folgende Personen haben die Redaktion bei der Erarbeitung des Konzepts für den Akzentteil dieser Ausgabe unterstützt. Für ihr Engagement bedanken wir uns herzlich.

Gertrud E. Bollier	(eidg. dipl. Sozialversicherungsexpertin, Geschäftsführerin gebo Sozialversicherungen AG/Fachverantwortliche)
Marie-Pierre Cardinaux	(Geschäftsstellenleiterin Konferenz der kantonalen Ausgleichskassen)
Andreas Dummermuth	(Leiter Ausgleichskasse/IV-Stelle Schwyz)
Kurt Häcki	(Sozialversicherungsanstalt Baselland)
Rolf Lindenmann	(Direktor Ausgleichskasse/IV-Stelle Zug)
Rudolf Luginbühl	(Ombudsman Krankenversicherung)